Guingamp (22) : un étudiant sénégalais de 23 ans incendie sa chambre. Le feu s’étend à toute la maison. N’ayant plus d’argent, il s’imaginait qu’en commettant un grave délit, il serait expulsé au Sénégal sans avoir à rendre de comptes

27/10/2024 à 19h04



Interpellé vendredi dans la soirée suite à l’incendie d’une maison (…) à Guingamp, [un] étudiant sénégalais de 23 ans, placé en garde à vue, a rapidement reconnu les faits. C’est bien lui qui a mis le feu à sa propre chambre, au premier étage de ce logement occupé par quatre autres colocataires, victimes de légères gênes respiratoires causées par l’inhalation de fumée.

Après avoir pris la fuite, il adresse un SMS à son propriétaire pour l’avertir de son geste et erre dans le quartier. La raison de cet acte criminel ? D’après nos

informations, le jeune homme souhaitait rentrer dans son pays depuis plusieurs semaines. Faute de moyens financiers, ce jeune homme détenteur d'un visa étudiant en règle s'est imaginé qu'en commettant un grave délit, il serait automatiquement expulsé du territoire français et reconduit vers le Sénégal. Déféré dimanche après-midi au parquet, il a été présenté à un juge d'instruction, qui a ouvert une instruction pour incendie criminel, avant d'être placé en détention provisoire.

Le Télégramme